



Pompier d'aéroport S.S.L.I.Aⁱ

Un métier à valoriser !...

Le 14 avril 2025 une délégation de l'UNSa Aérien SNMSAC a rencontré des représentants de la FNAMⁱⁱ, de l'UAFⁱⁱⁱ et une RRH d'une société d'aéroport.

Cette rencontre avait pour but d'échanger sur la reconnaissance du métier de pompier d'aéroport. En effet ce métier souffre d'un manque de reconnaissance globale.



Que les pompiers soient employés par une CCI^{iv} ou une entreprise privée, la base de référence pour le volet social est toujours la CCNTA-PS^v.

Nous devons donc travailler sur une réévaluation du métier au sein de la Convention Collective Nationale. Pour être sapeur-pompier en France, il faut avoir des formations très spécifiques mais non diplômantes comme un BAC, BTS, ... et donc non reconnues par l'Etat. Et pourtant, les réglementations européennes, internationales et en matière de transport aérien sont très strictes.

Nous voulons que la très forte pénibilité du métier, horaires décalés, efforts physiques, contraintes chimiques soit reconnue. Cela permettra de prendre soin des pompiers tout au long de leur carrière, jusqu'à la retraite bien méritée.

➤ Ce travail de reconnaissance du métier ne fait que commencer.

Pour l'UNSa Aérien SNMSAC, il doit aboutir à une meilleure prise en compte de ce métier essentiel au fonctionnement des aéroports.

Vos représentants du personnel UNSa Aérien

ⁱ S.S.L.I.A : Service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs

ⁱⁱ FNAM : Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers

ⁱⁱⁱ UAF : Union des Aéroports Français

^{iv} CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie



